

DÉLIBÉRATION n° 2024/160

L'an deux mille vingt-quatre et le 06 décembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Philippe RAISON.

Procurations : Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE à Nicolas TOURON, Ingrid Rouzaud à Marie-France RUFFAT, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Rony BARTHE et Frédéric SIBOUT

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Signature commodat avec la société Arkéma

Dans sa politique de gestion volontariste des zones humides, la Commune avait contractualisé en 2014 avec l'entreprise Arkéma, un commodat pour une durée de 10 ans pour l'entretien des parcelles G316, G317, G549, G552 et G1360 (anciennement G318) d'une superficie totale de 99 874 m².

L'objectif de ce contrat était qu'Arkéma mettait à disposition ces parcelles situées sur Lannemezan, à titre gratuit, afin que la Commune puisse participer à l'embellissement de ses entrées de ville et à la lutte contre la présence de sangliers aux abords des voies de circulation, en procédant notamment à la coupe de ligneux et au girobroyage.

Ce commodat est arrivé à son terme en septembre 2024, et il conviendrait de le renouveler dans les mêmes conditions que précédemment.

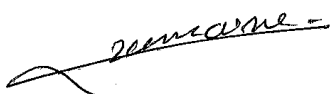
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer le commodat dans les conditions précitées.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 11 décembre 2024